

COMMUNIQUE DE PRESSE - 18 NOVEMBRE 2015

ADOPTION DE LA LOI SUR LE STATUT DES SPORTIFS

Les ligues professionnelles saluent l'adoption de la loi sur le statut des sportifs rappelant toute l'importance qu'une société doit accorder au sport.

L'assemblée nationale a définitivement adopté, mardi 17 novembre 2015, la loi *visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels, et à sécuriser leur situation juridique et sociale.*

Cette loi adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat à l'unanimité, suite à un rapport de Jean-Pierre Karaquillo à l'initiative de M. Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat aux sports, a été soutenue depuis le début par les ligues professionnelles.

Cette loi apporte notamment une couverture sociale aux sportifs de haut niveau, des mesures en faveur de la reconversion des sportifs professionnels comme l'accès aux fonds de la professionnalisation et sécurise le statut des sportifs et des entraîneurs avec la création d'un contrat spécifique à durée déterminée ainsi que les prêts de joueurs. Les nombreuses mesures de cette loi répondent à des enjeux et des problèmes auxquels des solutions sont désormais apportées.

Cette loi importante pour les sportifs, les éducateurs, les arbitres, les cadres techniques, les institutions sportives, les clubs amateurs et professionnels est reçue comme un message fort pour la place que doit occuper le sport dans la vie de notre pays.

Les ligues professionnelles remercient particulièrement Mme la Députée Brigitte Bourguignon qui a porté cette proposition de loi, M. le Sénateur Michel Savin rapporteur de la loi au Sénat, l'ensemble des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat qui ont travaillé en intelligence sur ce texte.

Les ligues professionnelles saluent enfin la qualité de leur collaboration avec le ministère des sports lors de l'élaboration de cette loi.